

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2023

MAJORITÉ NUMÉRIQUE ET LUTTE CONTRE LA HAINE EN LIGNE - (N° 859)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 101

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 4

Substituer aux mots :

« l'exposition »

les mots :

« la surexposition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Français ont surfé en moyenne 2 heures 18 par jour sur internet en 2022. Le temps passé sur les réseaux sociaux et les messageries de type WhatsApp représente 52 minutes par jour en moyenne et par personne sur l'ensemble de la population contre 1 heure 42 chez les 11-14 ans. Il culmine à 2 heures 19 chez les 15-24 ans, contre 17 minutes chez les 65 ans et plus. Ce temps passé sur les réseaux sociaux est en augmentation et a des conséquences sur la santé des jeunes - sédentarité, troubles de la concentration, isolement, etc.

Le présent amendement vise donc à ce que le rapport remis au Parlement prenne en compte cet aspect et ses conséquence sur la santé physique et mentale des jeunes.